Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le
ID : 974-219740099-20251021-2025_068-CC

Arrêté du Maire DG-N° 2025-0501

OBJET : ARRETE D'ATTRIBUTION D'UN MARCHE PUBLIC

Le Maire de la Commune de Saint-André,

- **Vu** les articles L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le code de la commande publique ;
- **Vu** l'arrêté du Maire, en date du 14 aout 2020, visé par Monsieur le préfet de la Réunion , le 14 aout 2020, donnant délégation de signature à Monsieur Jean –Marc PEQUIN, 1ER adjoint au Maire, pour signer tous les actes concernant les marchés publics sous sa surveillance et sous sa responsabilité, en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.
- **Vu** l'avis d'Appel Public à la Concurrence envoyé au BOAMP le 22 août 2025 (annonce BOAMP n° 25-94281)

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché 2025-068 : Travaux de réparation des installations d'éclairage public suite au cyclone Garance – FEDER RESTORE à l'opérateur économique ci-dessous :

SAS SECAB
ZAE LA MARE II – Allée des Cocos Robert
97 438 SAINTE-MARIE

Montant maximum: 450 000 € HT/an

Le présent marché comprend 3 (trois) reconductions tacites de 12 (douze) mois chacune.

Article 2 : Voies et délais de recours :
La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié dans le recueil des actes administratifs de la Commune et fera l'objet d'un affichage à l'hôtel de ville pendant deux mois.

Fait à Saint-André

Pour le Maire et par délégation

COMMUNE DE SAINT-ANDRE REUNION

Jean-Marc PEQUIN

08 OCT. 2025